

{Nombre} {Noms},

À ce jour et sauf erreur de notre part, vous n'avez pas réglé votre cotisation 2025 à l'ASLPOO pour votre résidence de l'Orée d'Orvault.

Cette cotisation, fixée à **160,00€** (cent soixante euros), lors de l'Assemblée Générale de notre association du 24 mars 2025, est exigible depuis cette date comme cela est indiqué dans le compte-rendu qui vous a été adressé et que vous pouvez télécharger [ici](#).

Nous vous serions donc reconnaissant de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement ou de nous faire part des raisons pour lesquelles vous vous y opposez.

Vous pouvez régler votre cotisation :

- Par virement bancaire sur le compte de notre association (en précisant votre nom et votre adresse)

IBAN FR76 1027 8361 7900 0112 5150 140 BIC CMCIFR2A

- Ou en nous adressant un chèque libellé à l'ordre de l'ASLPOO.

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations que vous jugeriez nécessaires.

Nous vous remercions de votre promptitude à régulariser cette situation et vous prions de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le bureau de l'ASLPOO, le trésorier,

Gaël DIQUÉLOU

11 rue de la Grange

06 11 21 39 26

Si vous ne visualisez pas correctement ce message, cliquez [ici](#)

Pour vous désinscrire, cliquer [ici](#)